Section 0. Avis d'Appel d'offres

PORT AUTONOME DE COTONOU

Accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou
Référence : S_DQSSE_66707

AAO N° : 019 /2022/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP du 29 octobre 2022

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou publié sur le portail web : www.marches-publics.bj des marchés publics le 14 octobre 2022.

2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu des fonds dans le cadre de l'exécution de son budget autonome, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de **l'accord cadre pour le regroupement et le convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou.**

L'accord cadre sera conclu pour une période de trois (03) ans et les modalités de sa mise en œuvre sont celles relatives à l'émission de lettre de commande mensuel à la demande du Département Sécurité Sureté Environnement et Qualité du PAC sur toute la durée de la prestation.

3. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de regroupement et de convoyage des ordures des domaines du Port Autonome de Cotonou.

La consistance des prestations à entreprendre sur l'ensemble des domaines portuaires ainsi que les bâtiments et concessions du PAC se présente comme suit :

- Pré-collecte des ordures disposées dans les poubelles, à l'aide des camionnettes, destruction des dépotoirs sauvages et regroupement des ordures dans les bacs de 14 m^3 ; nettoyage des abords des poubelles toutes sujétions comprises, tous les jours ouvrables (lundi au samedi), de 7 heures à 18 heures ;

- Enlèvement quotidien, évacuation, transport et convoyage par camions de 10 roues des bacs à ordures vers la décharge ;
- Nettoyage des alentours des bacs à ordures et poubelles, ramassage des ordures mises en tas dans les domaines du Port Autonome de Cotonou, toutes sujétions comprises ;
- Enlèvement et élimination, par une structure spécialisée, des déchets biomédicaux de l'infirmerie du PAC ;
- Entretien périodique des bacs à ordures mis à disposition ; après avis du service chargé du suivi (payement subordonné à l'effectivité des entretiens).
- Maintien à jour et transmission d'un registre chronologique de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement des déchets.

Le present appel d'offres est en lot unique, les variantes ne pouront pas prises en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Port Autonome de Cotonou, Félix D. ADAHE VIGBE, PRMP-PAC ; Email : fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP), Rez-de-chaussée (RDC) Bureau 111 du Port Autonome de Cotonou aux heures suivantes : 08h -12h30 min et 14h -17h30 min (GMT+1).**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) **Pour les anciennes entreprises**

- **Exigences techniques et expériences :**

✓ Être une entreprise régulièrement installée au Bénin et exerçant dans le domaine de l'entretien, d'enlèvement et de mise en décharge des ordures ou du nettoyage des domaines justifié par le registre de commerce ou les statuts;

✓ Être une entreprise autorisée par le Ministère de Cadre de Vie et du Développement durable pour la gestion des déchets solides ménagers.

- ✓ Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2019-2021) et de l'année en cours au moins un (01) marché d'enlèvement et/ou de mise en décharge des ordures d'un montant de **cinquante millions (50 000 000) FCFA** justifié par une attestation de bonne fin d'execution ou procès verbal de reception définitive. L'une ou l'autre des preuves fournies doit etre appuyé de contrat (pages de garde, page de signature et page comportant le montant);
- ✓ Disposer des matériels nécessaires pour l'exécution du marché ;
- ✓ Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution du marché ;
- ✓ Fournir un engagement sur l'honneur pour mettre à disposition des attestations de conduite défensive ou des attestations de type CACES pour les conducteurs des véhicules.

Exigences financières :

- Disposer d'avoir liquide ou d'une ligne de crédit d'un montant minimum **de vingt cinq millions (25 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou d'une institution financière agrée au Bénin ;

  Ou

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2019, 2020 et 2021) un chiffre d'affaires moyen annuel **de cent quinze millions (118 000 000) FCFA**, justifié par les états financiers signés par un membre de l'ordre des experts-comptables et comptables agréés et certifié par la DGI. La page de certification du membre de l'OECCA du Benin et celle portant la mention de la DGI doivent être original ou en copie légalisée,

b- Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- Exigences techniques et expériences :
  - ➢ Être une entreprise régulièrement constituée justifié par l'original ou la copie légalisée du registre de commerce et du crédit mobilier ou les statuts ;
  - ➢ Être une entreprise autorisée par le Ministère de Cadre de Vie et du Développement durable pour la gestion des déchets solides ménagers;
  - ➢ Fournir une attestation d'assurance de risque professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant au moins égal à soixante dix huit millions (78 000 000) FCFA valable sur toute la durée d'execution du marché ;

- Disposer des matériels nécessaires pour l'exécution du marché ;
- Disposer du personnel nécessaire pour l'exécution du marché.
- Fournir un engagement sur l'honneur pour mettre à disposition des attestations de conduite défensive ou l'attestation de type CACES pour les conducteurs des véhicules.

Exigences financières :

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **vingt cinq millions (25 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin.

Et

- Fournir leur bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans de leurs années d'existences pour les entreprises n'ayant pas trois ans d'âge.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation des prestations du présent accord cadre est de trois (03) ans.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après **Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics (DPRMP), Rez-de-chaussée (RDC) Bureau 111 du Port Autonome de Cotonou** à compter du..... 2022. Le dossier d'appel d'offres en version papier sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la PRMP ou adressé aux candidats à leurs frais. Ce dossier peut aussi être remis aux candidats en version électronique sous le format PDF ou envoyé par voie électronique sous réserve des dispositions relatives à la dématérialisation.

Ce retrait est matérialisé par une fiche[1] de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **DPRMP au Rez-de-Chaussée, Bureau 111 du PAC, au plus tard le** 06 / 01 / 2023 **à 10 heures 00 minute, (GMT+1)**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et

[1] Le modèle de cette fiche est téléchargeable sur le site web de l'ARMP : www.armp.bj

date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis ou de leurs représentants dûment mandatés l'adresse ci-après **Salle de dépouillement de la DPRMP du PAC, le** 06 / 01 / **2023 à 10 heures 30 minutes, (GMT+1).**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **deux millions trois cent quanrante sept mille deux cent (2 347 200) FCFA** confromément aux dispositions de l'article 68 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

    En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre -vingt-dix (90) jours** calendaires à compter de la date limite de soumission.

13. Une Visite de site groupée sera organisée par l'Autorité Contractante à l'intention des soumissionnaires le 05/12/2022 2022 à 10 heures 30 minutes, heure de Cotonou. Le point de départ est la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou. Le port des Equipements de Protection Individuelle (EPI) (chaussure de securité, gilet, casque) est obligatoire pour acceder aux installations portuaires.

Fait à Cotonou, le 29/11/2022

La Personne responsable des marchés publics

Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)

Félix D. ADAHE VIGBE